

VISKASE SAS  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE  
Date d'effet 17 Janvier 2023

*Ces Conditions Générales de Vente régissent les ventes réalisées par Viskase SAS à ses Acheteurs. Tous les biens et services fournis par Viskase à l'Acheteur sont régis par ces Conditions Générales de Vente à moins que Viskase et l'Acheteur aient mutuellement conclu un contrat définitif pour les biens et les services couverts par une Confirmation, signé par un représentant autorisé de Viskase, auquel cas les conditions générales d'un tel contrat définitif prévaudront sur toute disposition contradictoire des présentes Conditions Générales de Vente. Viskase peut accompagner la Confirmation envoyée à l'Acheteur de Conditions générales de vente alternatives ou supplémentaires. Dans ces cas, toute condition supplémentaire, prévue dans les Conditions alternatives ou supplémentaires, entrant en conflit avec les présentes Conditions générales de vente prévaudront sur ces dernières. Toutes conditions supplémentaires ou les conditions incorporées dans tout bon de commande envoyé par l'Acheteur qui entrent en conflit avec ces Conditions Générales de Vente ou avec toute Conditions générales de vente alternatives ou supplémentaires fournie par Viskase seront rejetées et ne sauraient lier Viskase.*

\* \* \*

**1. GÉNÉRALITÉS.** Ces Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») s'appliquent à l'achat par l'Acheteur (« **Acheteur** ») des produits à Viskase SAS (« **Viskase** ») et à la vente des produits par Viskase à l'Acheteur. L'Acheteur est identifié dans tout devis, demande de crédit, proposition, confirmation de commande, ou facture (« **Confirmation de vente** »). L'Acheteur accepte ces CGV en signant et en retournant le devis de Viskase, en renvoyant un bon de commande suite au devis, en demandant à Viskase d'expédier le produit ou en acceptant le produit de Viskase. Toute condition supplémentaire ou différente incorporée dans tout bon de commande ou tout autre document envoyé par l'Acheteur est rejetée par la présente et ne saurait lier Viskase à moins d'avoir été explicitement approuvée par écrit par un représentant autorisé de Viskase. Le début de la performance ou de l'expédition de tout produit commandé par l'Acheteur est uniquement régi par les CGV de Viskase et ne constitue en aucun cas une acceptation de conditions autres que les siennes, si elles n'ont pas été préalablement acceptées par écrit par un représentant autorisé de Viskase.

**2. CONFIRMATION.** Aucune commande ne lie Viskase tant que Viskase ne l'aura pas accepté via son formulaire officiel de confirmation, par écrit, par fac-similé, ou par e-mail, émanant d'un représentant autorisé de Viskase.

**3. PRIX ET CONDITIONS.** Les prix des commandes acceptées sont définitifs. Sauf accord écrit contraire entre Viskase et l'Acheteur, les prix, les conditions de paiement et les conditions de livraison de Viskase en vigueur à la date de la commande régissent la vente du produit. Outre le prix d'achat, l'Acheteur versera à Viskase le montant de tous les impôts, taxes, accises

et/ou autres charges gouvernementales (à l'exception des impôts sur ou mesurés par le revenu net) que Viskase peut être tenu de payer du fait de la production, vente, ou du transport de tout produit livré, sauf lorsque la loi en dispose autrement.

**4. PAIEMENT.** Les paiements non effectués à la date d'échéance sont soumis à des pénalités de retard égales à trois fois le taux légal français et donnent lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros. En outre, l'Acheteur remboursera à Viskase tous les frais encourus pour le recouvrement des montants échus, y compris les frais de justice, dépenses et honoraires d'avocat.

**5. LIVRAISON.** Tous les produits seront expédiés FOB entrepôt de Viskase. L'Acheteur sera responsable de tous les frais de transport. Viskase s'efforcera de respecter toute date d'expédition ou de livraison spécifiée par l'Acheteur mais, sauf accord écrit contraire entre Viskase et l'Acheteur, Viskase ne peut être tenu responsable du défaut d'expédition ou de livraison à une date donnée.

**6. ANNULATION ET MODIFICATION D'UNE COMMANDE.**

Aucune commande en cours de production ne peut être annulée, bénéficier d'une expédition différée ou faire l'objet d'une modification de ses quantités et spécifications.

**7. RETOURS ET MANQUANTS.** Aucun produit ne peut faire l'objet d'un retour sans l'autorisation écrite préalable et explicite de Viskase. Les demandes de retours doivent être formulées par l'Acheteur dans les trente (30) jours suivants l'expédition. En aucun cas, les produits imprimés ou non standards ne pourront être retournés. Tout produit dont le retour est accepté par Viskase doit être dans son état d'origine et dans des cartons intacts et non endommagés. L'acceptation par Viskase de la livraison des retours autorisés ne constitue pas une renonciation à l'un de ses droits ou recours concernant les produits retournés qui ne répondent pas aux règles susmentionnées. Les retours valables seront crédités sur des achats futurs à hauteur du prix total facturé à l'Acheteur, moins les frais de transport dans les deux sens, et les frais de réapprovisionnement et/ou d'emballage standards de Viskase. Toute réclamation pour manquants doit être formulée par l'Acheteur dans les dix (10) jours après la réception du produit.

**8. RESPONSABILITÉ DU VENDEUR.** Viskase garantit que chaque produit livré en application de la Confirmation de vente et des présentes CGV est conforme aux spécifications ou aux normes standards de Viskase, selon le cas, applicables au produit. Viskase garantit en outre que ce produit est convenablement conditionné, emballé et étiqueté, et est conforme aux stipulations et aux affirmations figurant sur l'emballage et l'étiquette. LA GARANTIE REPRODUITE CI-DESSUS EST LA SEULE GARANTIE RELATIVE AU PRODUIT AUTRE QUE CELLES PRÉVUES PAR LA LOI. SAUF

STIPULATION EXPRESSE CI-DESSUS, AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE RELATIVE AU PRODUIT N'EST ACCORDÉE ET VISKASE ECARTE TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE.

La réception par l'Acheteur de tout produit livré en vertu des présentes CGV et de la Confirmation de vente constitue une acceptation sans réserve et une renonciation par l'Acheteur à toute réclamation relative à ce produit, à moins que l'Acheteur ne notifie Viskase par écrit d'une réclamation dans les trente (30) jours suivants la réception du produit. L'Acheteur assume la responsabilité et tous les risques associés aux résultats obtenus suite à l'utilisation de tout produit livré. IL EST ENTENDU ET CONVENU QUE LA RESPONSABILITÉ DE VISKASE, QUE CE SOIT EN APPLICATION DU CONTRAT, D'UNE GARANTIE OU AUTREMENT N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR L'ACHETEUR ET DANS AUCUN CAS VISKASE NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS, OU CONSÉCUTIFS TELS QUE LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE D'ACTIVITÉ, LA PERTE DE CONTRATS ET/OU LA PERTE DE CLIENTÈLE OU L'ATTEINTE A LA RÉPUTATION. AUCUNE ACTION DÉCOULANT DE CETTE OPERATION NE PEUT ÊTRE INTENTÉE PAR L'ACHETEUR PLUS D'UN AN APRÈS LA LIVRAISON DU PRODUIT.

**9. LICENCES.** L'achat d'un produit à Viskase ne confère aucune licence, explicite ou implicite, à l'Acheteur en vertu d'un quelconque brevet, marque commerciale, savoir-faire, ou autre propriété intellectuelle de Viskase, ces derniers restant à tout moment la propriété unique et exclusive de Viskase.

**10. EXCEDENTS ET MANQUANTS.** Lorsque les volumes ou quantités livrés sont inférieurs ou supérieurs aux volumes ou quantités commandés dans la limite de quinze pour cent (15 %) de différence, la livraison constitue une exécution conforme de ces commandes et de telles différences ne peuvent être invoqués par l'Acheteur comme constituant un non-respect par Viskase d'un Bon de commande ou d'une Confirmation de vente. Dans tous les cas, Viskase facturera les volumes/quantités effectivement livrés (et l'Acheteur sera responsable du paiement).

**11. FORCE MAJEURE.** Viskase ne sera pas tenu responsable de son défaut d'exécution si l'exécution est rendue impossible ou irréalisable en raison de catastrophes naturelles ou d'autres événements échappant à son contrôle raisonnable, lesquels événements peuvent inclure, sans s'y limiter, les incendies, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les émeutes, les guerres, les sabotages, les actes de terrorisme ou autres troubles civils, les accidents, les conflits de travail, les arrêts de travail, les injonctions des tribunaux, les embargos sur les transports, les pénuries ou les retards dans l'obtention de produits, de stocks ou de produits d'emballage, ou l'accès aux services ou installations de transport, que ce soit en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou autre, les pandémies, les endémies ou autres crises sanitaires mondiales annoncées par l'Organisation mondiale de la santé et/ou les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies, toute loi, réglementation ou autre exigence des gouvernements fédéraux, d'État, de comté, municipaux ou locaux ou de leurs branches, subdivisions ou agences.

Viskase a le droit de réduire, durant la période pendant laquelle survient un tel cas de force majeure, tout ou partie de la quantité du produit livrable pendant cette période. La quantité totale commandée sera ainsi réduite si, en raison d'un tel événement et à la discrétion de Viskase, il est matériellement impossible pour Viskase de répondre à la demande totale pour un quelconque produit. Viskase pourra allouer ses réserves disponibles parmi ses clients et pour ses propres besoins, s'il le juge nécessaire. Dans aucun cas Viskase ne saurait être obligé d'acheter des produits à d'autres parties afin de permettre la livraison du produit à l'Acheteur, nonobstant le fait que la réduction ci-avant évoquée soit substantielle et entraîne l'annulation de l'opération.

**12. SUSPENSION DU CRÉDIT/EXPÉDITION.** Si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de paiement de Viskase en vertu des présentes CGV ou en vertu de tout autre accord conclu avec Viskase, ou si Viskase a un doute à tout moment quant à la responsabilité financière de l'Acheteur, Viskase pourra, parmi d'autres recours possibles, exiger un paiement anticipé comme condition d'expédition.

**13. ILLUSTRATIONS ET PLAQUES.** Toutes les illustrations, compositions et impressions sont réalisées par ou pour le compte de Viskase selon les instructions de l'Acheteur. L'Acheteur assume toute responsabilité en cas de violation de droits d'auteur et de marques déposées, et, le cas échéant, s'engage à défendre et dégager Viskase de toute responsabilité et à prémunir Viskase de tout coût, dommage ou dépense, y compris les honoraires d'avocat, qui pourraient en résulter.

Toutes les plaques d'impression, qu'elles soient des originaux ou des remplacements, restent la propriété unique de Viskase et l'Acheteur n'a aucun droit de propriété sur ces plaques. Si ces plaques n'ont pas servi pendant trois (3) ans, Viskase se réserve le droit de détruire les plaques sans notifier au préalable l'Acheteur et sans engager sa responsabilité. Les plans proposés doivent être approuvés au préalable par Viskase.

**14. DROIT APPLICABLE.** La validité, l'interprétation et l'exécution de l'opération entre l'Acheteur et Viskase portant sur la vente du produit à l'Acheteur sont régies par le droit français, à l'exclusion de toute règle de conflit de lois (qu'il s'agisse de lois françaises ou étrangères) qui pourrait entraîner l'application des lois d'une autre juridiction. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique ni aux présentes CGV ni aux Confirmations de vente.

**15. JURIDICTION.** Toute action liée à ou découlant des présentes CGV et de toute Confirmation de vente sera portée devant les tribunaux de Beauvais, France, et l'Acheteur consent par la présente à la compétence de ces tribunaux. Nonobstant ce qui précède, les deux parties reconnaissent et conviennent que l'allocation de dommages et intérêts en cas de violation ou de menace de violation de l'une des dispositions des présentes CGV ou de toute Confirmation de vente peut être inadéquate et, en conséquence, les deux parties conviennent que l'Acheteur et Viskase pourront faire appliquer les termes des présentes CGV ou de toute Confirmation de vente et l'une quelconque de ses dispositions en intentant une action devant tout tribunal compétent afin d'obtenir une injonction, l'exécution en nature ou toute autre mesure de

redressement équitable sans préjudice de tous les autres droits et recours dont peuvent disposer les deux parties.

**16. TITRE DE PROPRIETE ET RISQUE DE PERTE, DE DOMMAGE OU DE DESTRUCTION.** Le titre de propriété et le risque de perte, de dommage ou de destruction du produit sont transférés à l'Acheteur dès la remise du produit à un transporteur par Viskase ou dès l'expédition vers l'Acheteur à partir de l'entrepôt de Viskase.

**17. TYING CHARGES.** All tying charges are for services provided by the Buyer's selected tie service. Any additional freight incurred in connection with tying services shall be borne by Buyer.

**18. INDEMNITÉ.** L'Acheteur indemnifiera et dégage de toute responsabilité Viskase, ses sociétés affiliées et leurs dirigeants, directeurs, employés, agents, représentants autorisés, successeurs, cessionnaires et contractants respectifs (ci-après dénommés les « Parties indemnisées ») pour toutes réclamations, responsabilités, pertes et dépenses et tous dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter ou découler des présentes CGV, ou de toute Confirmation de vente et de tout bien ou service fourni en vertu des présentes, sauf si ces réclamations, responsabilités, pertes, dommages et dépenses sont imputables aux Parties indemnisées. De telles indemnités comprendront le paiement de tous les honoraires d'avocat et autres frais encourus par Viskase pour se défendre contre de telles réclamations. L'Acheteur sera responsable pour la perte, la destruction ou l'endommagement de tout outil, équipement, ou toute autre propriété personnelle de Viskase, d'un sous-traitant de Viskase, ou d'un de leurs employés ou agents.

**19. DIVERS.** Ces CGV et toute Confirmation de vente contiennent l'intégralité de l'accord entre Viskase et l'Acheteur portant sur la vente et de l'achat du produit et remplacent tout contrat ou tout autre accord antérieur, écrit ou oral, explicite ou implicite, qui s'y rapporte. L'Acheteur ne peut pas céder sa commande, ces CGV ou toute Confirmation de vente ou tout droit ou intérêt y afférent ou toute autre obligation découlant des présentes sans le consentement écrit préalable de Viskase. Ces CGV ne peuvent pas être modifiées ou altérées sans le consentement écrit préalable d'un représentant autorisé de Viskase. Toute renonciation par Viskase à se prévaloir d'un manquement aux présentes CGV doit être consignée par écrit et signée par Viskase, et aucune renonciation de ce type ne peut être interprétée comme une renonciation à se prévaloir de tout autre manquement.